

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### ARRETE DU MAIRE n° 041 / 2022

Service : Police Municipale  
Tel. : 04 76 29 86 10  
Réf. :SG/LD

**OBJET : ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT -  
20 RUE BIZET**

**Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,  
**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal,  
**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8  
**Vu** le constat effectué par la Police Municipale en date du 22 janvier 2021,

**Considérant** le risque de chutes de pierres en raison de l'instabilité de la charpente du bâtiment situé au 20 rue Bizet à Pont de Claix,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la sûreté et la commodité de passage sur les voies publiques,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures pour prévenir les atteintes à la sécurité publique,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :**

A compter du vendredi 08 avril 2022 le stationnement sera interdit rue Bizet à l'arrière du bâtiment situé au N°20 le long du mur sur une longueur de 20 mètres et une profondeur de 5 mètres,

**ARTICLE 2 :**

Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate,

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place et entretenue par les services techniques de la ville de Le Pont de Claix,

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté prendra fin à l'issue des travaux de mise en sécurité des lieux,

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

.../....

**ARTICLE 6 :**

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies dans les conditions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

**ARTICLE 8 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Police Municipale
- Gendarmerie
- Services Techniques

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 08/04/2022
- publication le 08/04/2022
- et notification le 08/04/2022

A Pont de Claix, le 08 avril 2022

Le Maire,  
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AR_2022_041
Date de la décision :	2022-04-08 00:00:00+02
Objet :	Arrêté portant interdiction de stationnement au 20 rue Bizet à Pont de Claix
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1.2 - Polices spéciales
Identifiant unique :	038-213803174-20220408-AR_2022_041-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220408-AR_2022_041-AR-1-1_0.xml	text/xml	945
Nom original :		
AR_2022_041police.pdf	application/pdf	85621
Nom métier :		
99_AR-038-213803174-20220408-AR_2022_041-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	85621

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 16h29min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 16h29min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 16h29min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 16h29min27s	Reçu par le MI le 2022-04-08